

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 059 395 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
13.12.2000 Bulletin 2000/50

(51) Int Cl.7: E04D 3/40, E04H 17/20

(21) Numéro de dépôt: 00401579.8

(22) Date de dépôt: 06.06.2000

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: 09.06.1999 FR 9907260

(71) Demandeur: Gue, Philippe
86100 Chatellerault (FR)

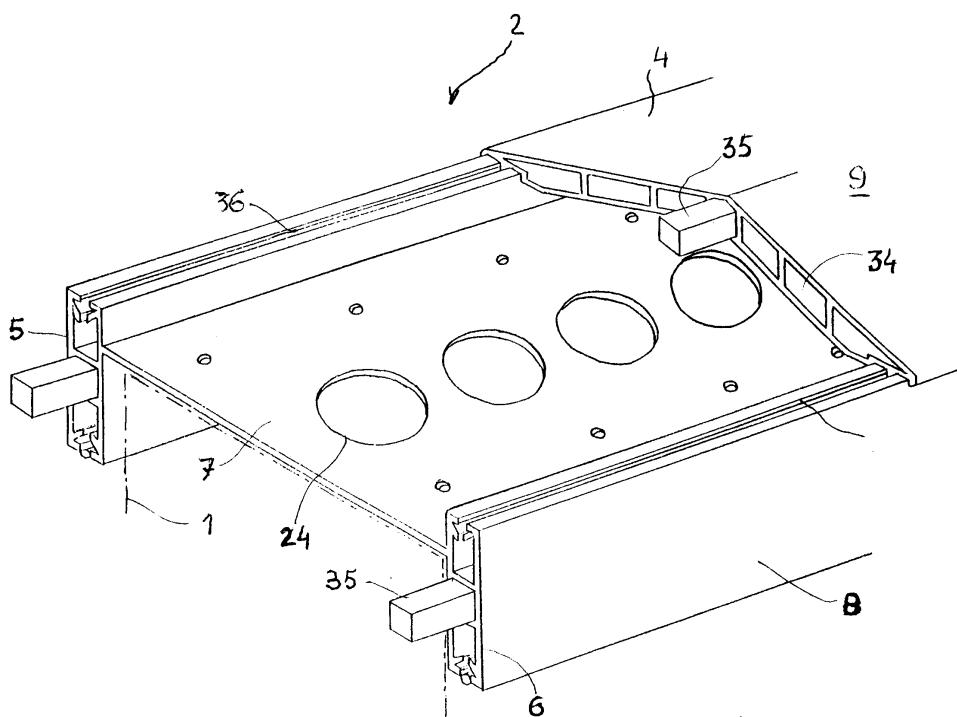
(72) Inventeur: Gue, Philippe
86100 Chatellerault (FR)

(74) Mandataire: Thibon-Littaye, Annick
Cabinet A. THIBON-LITTAYE
11 rue de l'Etang
78160 Marly-le-Roi (FR)

(54) Faîtage de mur à assemblage par encliquetage

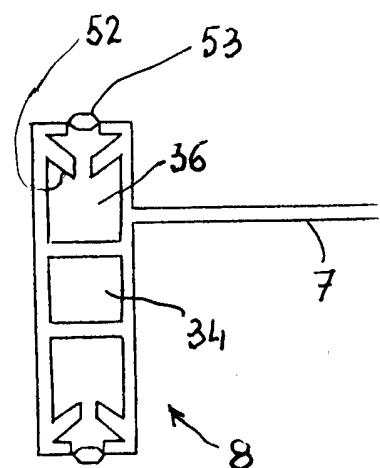
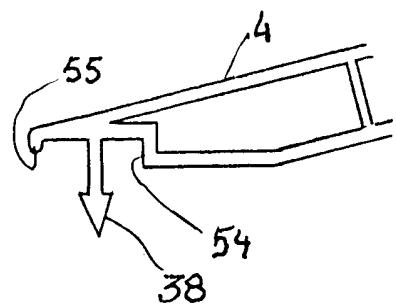
(57) L'invention concerne un faîtage convenant à la couverture d'un mur tel qu'un mur de clôture ou un pilier, notamment dans un but de décoration ou de protection. Ce faîtage est constitué par assemblage sur place de semelles (3) et de couvercles (4), les uns et les autres avantageusement constitués de profilés en matière plastique. Chaque semelle se dispose par dessus le

bord supérieur du mur à couvrir et en appui sur des faces verticales de celui-ci par deux branches latérales opposées qu'elle comporte. Chaque couvercle se fixe sur la semelle correspondante par au moins des premiers moyens de solidarisation agissant par encliquetage vertical entre le couvercle et une tranche supérieure de chacune des branches latérales (8) de la semelle (3) correspondante.



FIG_1A

FIG_1B



Description

[0001] Le domaine technique de la présente invention est celui des faîtages de murs, c'est-à-dire d'éléments permettant de protéger la face supérieure d'un mur contre les intempéries et/ou d'en assurer la décoration. L'invention concerne un faîtage convenant à la couverture d'un mur s'étendant en longueur, tel qu'un mur d'enceinte ou de clôture, ou à celle d'un mur dont la longueur est réduite aux dimensions d'un pilier.

[0002] Il est bien connu, en matière de construction, de rajouter sur un mur divers moyens pour recouvrir la partie supérieure du mur, à des fins de protection et/ou de décoration. Ce sont généralement des tuiles ou des plaques qui sont scellées à l'aide d'un mortier ou bien des pierres d'une largeur supérieure à l'épaisseur du mur. Dans le premier cas, la fixation est définitive et elle interdit toutes modifications immédiates, et dans le second cas on doit manier des pierres lourdes ce qui rend l'opération pénible.

[0003] On connaît aussi des dispositifs de faîtage qui impliquent un assemblage sur place de couvercles en forme de toits avec des semelles se disposant par-dessus le bord supérieur d'un mur à couvrir. Toutefois, ils demandent encore à être améliorés, notamment en sécurité et en commodité de l'assemblage. Pour y parvenir, l'invention vise, entre autres objectifs, à tirer le meilleur parti des possibilités que peuvent offrir les matières plastiques pour réaliser tant les semelles que les couvercles sous forme de profilés moulables par extrusion.

[0004] L'invention prévoit ainsi, en particulier, un faîtage de mur à constituer par assemblage de semelles et de couvercles, les unes et les autres avantagéusement constitués de profilés en matière plastique, notamment dans un but de décoration ou de protection, dans lequel chaque semelle se disposant par dessus le bord supérieur du mur à couvrir présente deux branches latérales opposées qui viennent en appui sur des faces verticales de celui-ci, cependant que chaque couvercle se fixe sur la semelle correspondante par au moins des premiers moyens de solidarisation agissant par encliquetage vertical entre le couvercle et une tranche supérieure de chacune des branches latérales de la semelle correspondante.

[0005] De manière préférentielle, les moyens d'encliquetage vertical entre couvercle et semelle, de même d'ailleurs que des moyens d'assemblage par effet d'encliquetage latéral qui peuvent avantagéusement les compléter, impliquent un élément faisant saillie en forme de crochet qui s'engage dans une rainure creuse dont la forme, suivant une section droite des profilés, en est complémentaire, les formes complémentaires étant de préférence celles d'un mode d'emboîtement à queue d'aronde.

[0006] Par ces caractéristiques et par d'autres qui ressortiront plus loin, telles qu'elles peuvent être utilisées individuellement et en toute combinaison techni-

quement opérante dans la pratique industrielle, la présente invention conduit à un faîtage qui est facile à poser, sans demander l'emploi d'outils particuliers, et dont la partie visible peut être changée sans difficulté, même par un non-spécialiste, et peut être librement et aisément décorée au gré de l'utilisateur.

[0007] Un autre avantage de la présente invention réside dans le fait que les semelles et couvercles peuvent être réalisés en matériaux de faible densité, ce qui facilite leur manutention. Un autre avantage encore réside dans le fait qu'une semelle équipée de doubles branches latérales, dans une forme en section droite s'apparentant à celle d'un H, permet à l'utilisateur de choisir entre deux configurations interchangeables se traduisant par des hauteurs de toit différentes.

[0008] D'autres caractéristiques, détails et avantages de l'invention ressortiront plus clairement de la description explicative qui va suivre de modes de réalisation, donnés uniquement à titre d'exemple en relation avec 20 les dessins, qui font partie intégrante de la description, sur lesquels :

- la figure 1 montre en figure 1A une vue partielle en perspective d'un premier mode de réalisation particulier d'un faîtage suivant l'invention couvrant un mur d'enceinte ou de clôture, et en figure 1B un détail de ses deux éléments constitutifs essentiels dans une coupe transversale,
- la figure 2 représente une coupe transversale d'un deuxième exemple de réalisation du faîtage suivant l'invention,
- la figure 3 est une coupe transversale d'un troisième exemple de réalisation du faîtage suivant l'invention,
- la figure 4 est une coupe transversale d'un quatrième exemple de réalisation du faîtage,
- la figure 5 est une vue partielle du mode de réalisation du faîtage selon la figure 4, représenté en perspective,
- la figure 6 illustre, dans une représentation partielle en perspective, un autre mode de réalisation de la semelle d'un faîtage suivant l'invention, qui est ici construit de manière à pouvoir s'adapter à des largeurs de mur différentes,
- la figure 7 schématise des possibilités de réalisation dans ce cas pour les moyens de liaison par encliquetage entre les semelles et les couvercles,
- la figure 8 illustre en coupe transversale suivant une section droite trois profilés constituant une variante de réalisation préférée pour un faîtage suivant l'invention permettant un réglage en largeur de mur,

- les figures 9 et 10 montrent un exemple de réalisation des moyens de connexion des semelles entre elles,
- la figure 11 montre une vue en perspective d'un autre mode de réalisation d'un faîtement suivant l'invention, servant en couverture d'un pilier,
- et la figure 12 se réfère au même faîtement pour pilier, qu'elle représente vu en perspective et en coupe partielle.

[0009] Sur les figures 1A et 1B, on a représenté un faîtement suivant l'invention dans une forme de réalisation particulièrement élaborée sur laquelle on reviendra plus loin. Dans cette forme de réalisation comme dans celles des figures suivantes, le faîtement suivant l'invention, considéré comme venant couvrir un mur en longueur 1, évoqué en trait mixte, est essentiellement constitué de deux séries de profilés que l'on assemble sur place.

[0010] Dans le sens de la longueur, les profilés sont reliés par emboîtement de chevilles 35 s'engageant dans des événements appropriés 34 des profilés successifs. En chaque point du mur, les deux profilés formant un couple du faîtement 2 comprennent un élément formant une semelle 3 qui vient se disposer par-dessus le mur 1, et un élément formant un couvercle 4 qui s'assemble avec la semelle correspondante par encliquetage élastique. On notera ici que l'effet d'encliquetage élastique s'obtient d'une manière relativement aisée et par des moyens simples et peu coûteux quand, comme dans le cas considéré ici, semelles et couvercles sont constitués de profilés réalisés par extrusion de matière plastique.

[0011] La figure 1A montre aussi que chaque semelle 3 comporte une plaque transversale 7 réunissant deux jambes latérales 5 et 6 qui viennent enserrer le mur 1 en se plaquant en appui contre les faces latérales de ce mur quand la plaque 6 vient reposer sur le dessus de celui-ci. En général, les jambes 5 et 6 sont donc formées verticalement de part et d'autre de la plaque 7, et perpendiculairement à celle-ci. On a fait apparaître sur la figure que la plaque 7 est ajourée de perforations 24 qui seront utiles pour favoriser l'accrochage d'une couche de colle ou de mortier servant à fixer définitivement la semelle 3 sur le mur 1.

[0012] Dans d'autres cas, on pourra se dispenser d'une telle fixation définitive. Et en variante, on peut prévoir que les jambes latérales 5 et 6 viennent de moulage légèrement inclinées l'une vers l'autre afin de réaliser un effet de pincement élastique sur le mur. Plus précisément cette forme inclinée est donnée aux branches latérales 8 que constituent les jambes 5 et 6 en leurs parties se situant sous le niveau de la plaque 7. La matière présente une souplesse élastique suffisante pour permettre de les écarter manuellement lors de la mise en place de la semelle sur le mur 1.

[0013] Sur la figure 2, on a représenté un faîtement dont

la semelle 3 présente en section droite une forme générale de lettre H, comme c'est d'ailleurs le cas dans le mode de réalisation précédent. On a donc repris les mêmes chiffres de référence pour désigner les jambes 5 et 6 et la plaque 7 qui les relie. La plaque 7 est sensiblement plane, car supposée destinée à être posée sur un mur de surface supérieure lisse. Chaque jambe ou branche latérale se décompose, de part et d'autre de la plaque 7 dans le sens vertical, en une branche latérale supérieure 11' et une branche latérale inférieure 11. On notera que cette dernière constitue, du côté correspondant de la plaque médiane, ce que l'on considère comme la branche latérale 8 dans le mode de réalisation générique d'un faîtement suivant l'invention.

[0014] Les modes de réalisation des figures 1 et 2 sont également similaires en ce que la semelle 3 est réversible, c'est-à-dire que l'on peut intervertir le rôle des branches supérieures et des branches inférieures dans l'assemblage avec le couvercle 4 correspondant. A cet effet, chaque jambe 5 ou 6 est munie d'une rainure supérieure 36 et d'une rainure inférieure 37, chacune d'elles constituant l'un des éléments coopérants des premiers moyens de solidarisation de la semelle 3 avec le couvercle 4, en association avec la branche latérale se situant en position inférieure. Les deux rainures 36 et 37 s'étendent longitudinalement sur toute la longueur de l'élément de semelle. Chacune est creusée dans l'épaisseur de la branche latérale 8 de la semelle pour s'ouvrir sur sa tranche, plus précisément sur celle 29 de ses faces d'extrémité qui se présente vers le haut.

[0015] Sur chacun des bords du toit 9 à deux pentes symétriques qu'il forme, le couvercle 4 est muni d'un crochet 38, faisant saillie vers le bas, dont la forme est complémentaire à celle des rainures 36 et 37. Le crochet 38 du couvercle est destiné à s'engager dans la rainure 36 débouchant sur la tranche 29 en face supérieure de la branche latérale de la semelle. Dans la position inverse de la semelle, il s'engagerait dans la rainure 37, qui se trouverait devenir la rainure supérieure de la branche latérale 8 de la semelle suivant l'invention, constituée alors par la partie 11' de la jambe correspondante de la semelle. Ceci permet de rendre la semelle réversible et donc de pouvoir la positionner dans un sens comme dans l'autre sur le mur. On constate par ailleurs que les branches inférieures du H sont plus grandes que les branches supérieures du H, ce qui procure la possibilité pour l'utilisateur de choisir entre deux hauteurs du toit venant couvrir le mur.

[0016] L'introduction du crochet 38 dans la rainure 36 ou dans la rainure 37 est réalisée par un effet d'encliquetage élastique s'exerçant en direction verticale, par déplacement du couvercle de haut en bas, la semelle étant retenue par le mur. Le crochet 38 se trouve de ce fait définitivement bloqué dans la rainure. Ainsi qu'il ressort des figures, les formes complémentaires de crochet et rainure sont celles d'un emboîtement à queue d'aronde, le crochet 38 formant deux dents symétriques des deux côtés d'une lame verticale.

[0017] On reviendra maintenant aux figures 1A et 1B pour signaler quelques perfectionnements qu'elles font apparaître dans la conception des moyens d'encliquetage réciproques.

[0018] En ce qui concerne la semelle, on y voit que la rainure 36 est nettement plus profonde que ce qui est utile pour recevoir le crochet 38 et que c'est à l'intérieur de cette rainure qu'il est formé deux lèvres 52 venant en prise avec le crochet 38. Ce dernier est conformé comme une flèche en section. Ceci facilite sa capacité à rompre une languette détachable 53 qui ferme l'ouverture de la rainure 36 jusqu'à sa première utilisation, afin de la protéger par exemple des éclaboussures de mortier lors de la mise en place de la semelle.

[0019] On y voit aussi que le couvercle présente un décrochement 54 et un rebord latéral 55 qui définissent entre eux un logement de réception d' l'extrémité supérieure de la branche 8 de la semelle. Cet effet de guidage en maintien latéral est bénéfique à la bonne tenue de l'assemblage réalisé.

[0020] Sur la figure 3, on a représenté un faîtage où chaque branche 11 est munie de deux ensembles d'éléments coopérants constituant des moyens de solidarisation avec le couvercle 4. Dans cet exemple, des premiers moyens de solidarisation sont constitués par des rainures supérieures 12 et 12a creusées dans la tranche supérieure des branches latérales de la semelle, donc ici au niveau des parties supérieures de la section en H, et des seconds moyens de solidarisation impliquent des rainures inférieures 13 et 13a pratiquées dans les branches inférieures du H, mais s'ouvrant latéralement vers l'extérieur.

[0021] Les rainures 12, 12a et 13, 13a s'étendent longitudinalement sur toute la longueur de l'élément de semelle. Les rainures supérieures 12 et 12a sont accessibles verticalement du haut vers le bas, et les rainures 13 et 13a latéralement de l'extérieur vers l'intérieur.

[0022] Le couvercle 4 est muni de crochets 14, 14a et 15, 15a dont la forme est complémentaire à celle des rainures 12, 12a et 13, 13a. Les crochets 14 et 14a sont destinés à s'engager dans les rainures 12 et 12a par un effet d'encliquetage vertical, s'exerçant de haut en bas, comme déjà décrit. Quant aux crochets 15 et 15a, ils font saillie à l'intérieur d'une paroi qui forme une jupe 10 prolongeant latéralement le couvercle à l'extérieur des branches latérales de la semelle. Ils sont prévus pour s'engager dans les rainures 13 et 13a par un effet d'encliquetage latéral s'exerçant de l'extérieur vers l'intérieur.

[0023] Il est bien évident que les rainures 12, 12a et 13, 13a peuvent être de forme quelconque et/ou différente dès lors qu'elles sont aptes à coopérer par encliquetage avec les cannelures à crochets qui leur correspondent sur le couvercle. Comme représenté sur la figure, chaque rainure 13 ou 13a est avantageusement réalisée dans l'épaisseur d'un rebord 16 qui est solidaire de la branche inférieure du H et qui forme un patin d'appui sur la face latérale correspondante du mur par une

face plane verticale 51.

[0024] Pour appliquer le faîtage sur le mur, le principe est sensiblement identique à celui décrit en référence à la figure 2. Dans le cas présent, le couvercle 4 est placé en écartant les jupes 10 afin d'engager les crochets 14 et 14a dans les rainures 12 et 12a correspondantes puis d'appliquer les crochets 15 et 15a dans les rainures 13 et 13a correspondantes. On pourrait également prévoir un jeu suffisant entre les crochets et les rainures pour solidariser chaque élément de semelle à chaque élément de couvercle en engageant dans un premier temps et de façon simultanée les crochets 14 et 15 dans les rainures correspondantes 12 et 13, puis dans un second temps et par simple coulissemement, les crochets 14a et 15a dans les rainures correspondantes 12a et 13a.

[0025] Sur la figure 4, on a représenté un autre mode de réalisation de l'élément de semelle, l'élément de couvercle étant sensiblement identique au précédent. Le couvercle 4 comporte comme précédemment un toit 9 solidaire de deux jupes latérales 10. La semelle 3 présente également une section en H définissant la plaque transversale 7 et les deux branches latérales portant la référence 11 en leur partie inférieure. Les moyens d'accrochage sont constitués par deux crochets 17 et deux crochets 18. Les crochets 17 sont orientés sensiblement parallèlement aux parois 10 alors que les crochets 18 sont orientés suivant une direction qui leur est sensiblement perpendiculaire. La semelle 3 est munie de rainures 19 et 20 dont la forme est respectivement complémentaire à celle des crochets 17 et 18. L'assemblage des éléments de semelle et de couvercle se fait comme décrit précédemment.

[0026] Sur la même figure 4, on voit que la branche inférieure du H est traversée longitudinalement par des évidements 21, 22 et 23, de façon à alléger la masse de matière utilisée pour fabriquer la semelle. Il est à noter que la présence de tels évidements va de pair avec une épaisseur des branches inférieures de la semelle 3 supérieure à celles de la semelle représentée sur la figure 3, ce qui renforce la rigidité des branches inférieures de la semelle illustrée par cette figure 4.

[0027] La figure 5 est une vue en perspective des éléments de semelle et de couvercle représentés en coupe sur la figure 4. On voit que la plaque 7 présente un certain nombre de perforations 24, qui sont ici montrées de formes variées, pour améliorer encore l'allégement de la semelle et faciliter la prise de la semelle par la couche de colle ou de mortier insérée entre la surface supérieure du mur et ladite semelle.

[0028] Les exemples décrits précédemment sont prévus pour une largeur de mur bien définie, ce qui impose à l'utilisateur soit de prédéterminer la largeur de son mur à la construction, soit de choisir le modèle de semelle adéquat. Cependant, cette obligation peut présenter pour le professionnel un handicap l'obligeant à prévoir plusieurs tailles de faîtage. L'invention vise donc également à mettre à la disposition de l'utilisateur un faîtage

dont on peut faire varier la largeur de la semelle, comme le montre la figure 6 grâce à une liaison encliquetable à longueur variable.

[0029] Dans cette réalisation, chaque semelle comprend une partie 25 (partie gauche de la figure) et une partie 26 (partie droite). Les parties 25 ou 26 se présentent sous la forme d'un demi H dont les demi-plaques de base 7a et 7b sont munies d'une liaison encliquetable constituée d'un élément femelle 27, homologue des rainures des modes de réalisation précédemment décrits et donc porté par la partie 25, et d'un élément mâle 28, porté par la partie 26, qui est l'homologue des crochets ci-dessus. A cet effet, les deux éléments 27 et 28 de chaque liaison par encliquetage sont respectivement pourvus de dentures coopérantes. La longueur de ces éléments définit une largeur minimale de la semelle lorsque les dentures sont en prise sur toute leur longueur, et une largeur maximale quand un nombre réduit de dents de l'élément mâle, deux par exemple, sont engagées dans la rainure de l'élément femelle. Bien entendu, il est possible de prévoir des semelles constituées de plusieurs parties. Le couvercle peut être réalisé de la même manière, la liaison encliquetable étant prévue au niveau du toit.

[0030] Sur la figure 7, on a illustré le schéma de montage de la semelle et du couvercle, la semelle étant du même type que celle présentée sur la figure 6. On monte d'abord la semelle en introduisant l'élément mâle 28 dans l'élément femelle 27, les deux rebords 11 étant alors appliqués sur le mur avec un ajustement serré. On engage ensuite une partie du couvercle, la partie gauche sur le dessin, en faisant correspondre les moyens de solidarisation 30 et 31. On monte ensuite l'autre partie du couvercle, partie droite, en procédant de manière similaire en faisant correspondre les moyens de solidarisation (30, 31) et les moyens de liaison (27, 28) des parties droites du couvercle et de la semelle.

[0031] Sur la figure 8 on a représenté un faîteau constitué d'une semelle en deux parties telle que celle décrite sur les figures 6 et 7 et dont les branches latérales 11 sont du même type que celles présentées sur la figure 2. Sur cette figure 8, le couvercle est réalisé en trois parties, dont deux sont constituées par des éléments mâles 39a et 39b indépendants l'un de l'autre, l'autre partie du couvercle étant constituée d'un toit séparable 41 portant deux éléments femelles 40a et 40b. Chaque élément mâle 39a et 39b est introduit dans l'élément femelle 40a et 40b correspondant par une liaison encliquetable, laquelle, grâce aux différentes dentures des éléments 40a et 40b et des éléments 39a et 39b, permet de régler la distance entre les deux bords du couvercle en fonction de l'écartement de la semelle.

[0032] Sur la figure 9, on a représenté un moyen de raccordement entre deux semelles consécutives. Comme on l'a déjà indiqué pour les couvercles, chaque semelle 3 comprend des évidements 33 et 34, par exemple au niveau de chaque branche latérale, dans lesquelles on place une cheville 32, éventuellement avec inter-

position d'une colle. Sur la figure 10, une semelle 3, identique à celle de la figure 9, est déjà munie de chevilles 35 qui dépassent de manière à pénétrer dans les évidements récepteurs de la semelle suivante à raccorder, cette dernière non représentée.

[0033] Les figures 11 et 12 montrent un faîteau de pilier à section carrée. Il comprend un couvercle 42 constitué de quatre parois latérales formant jupes externes 43, et une semelle 44 constituée de quatre branches latérales 45. La figure 12 montre que les branches latérales 45 entourent un plateau 49 destiné à être déposé sur la face supérieure du mur. Les branches latérales 45 présentent à chacune de leurs extrémités des rainures 46 et 47, du même type que celles décrites sur les figures 2 et 8, lesdites rainures creusées longitudinalement sur tout le tour de la semelle 44. Le couvercle 42 est muni à chacune de ses extrémités d'un crochet 48 qui coopère soit avec la rainure 46 soit avec la rainure 47 pour solidariser le couvercle avec la semelle.

[0034] Naturellement, l'invention n'est pas limitée à des réalisations qui seraient conformes dans les détails aux variantes qui ont été choisies pour illustrer la présente description.

[0035] En particulier, on a considéré ci-dessus que le mur à couvrir est un mur plein, par exemple un muret en maçonnerie en clôture d'une propriété, ou un pilier équivalent. Mais cela n'est pas obligatoire pour mettre en œuvre l'invention. Tout au contraire, les mêmes moyens tels que décrits conviendraient aussi bien au cas de murs creux, ce qui engloberait le cas de poteaux creux. On pourrait alors prévoir de compléter la fixation entre couvercle et semelle par d'autres moyens de solidarisation agissant par effet d'encliquetage latéral et faisant avantageusement intervenir, de chaque côté des profilés, un crochet en saillie vers l'extérieur sur une jupe interne du couvercle et une rainure coopérant creusée latéralement dans une jupe interne de la semelle s'engageant à l'intérieur du mur creux, l'effet d'encliquetage correspondant s'exerçant alors de l'intérieur vers l'extérieur.

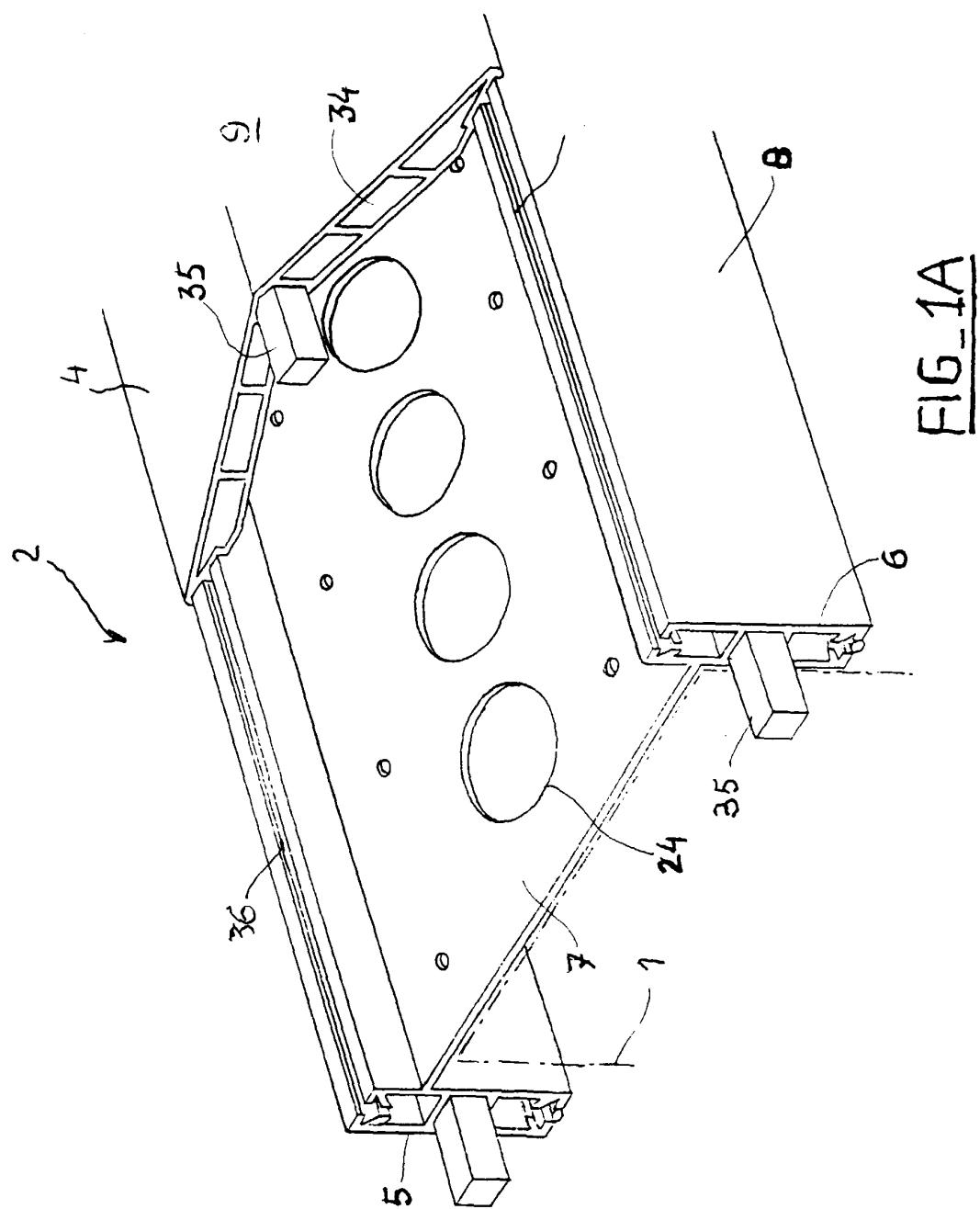
[0036] En autres variantes, on peut signaler qu'en coupe horizontale, un mur constitué, non plus par un mur ou muret s'étendant en longueur, mais d'un pilier plein ou creux, peut présenter une section quelconque, y compris par exemple une section circulaire plutôt qu'une section carrée, ou plus généralement rectangulaire, comme il a été décrit.

[0037] Par ailleurs, les profilés pour des semelles ou des couvercles (et toits séparables éventuels) de faîteau suivant l'invention peuvent être réalisés industriellement en des longueurs très variables, et bien que l'on ne l'ait pas encore précisé ci-dessus, il pourra souvent être avantageux de décaler les raccords entre deux couvercles successifs par rapport aux raccords entre deux semelles successifs et/ou de prévoir des zones de raccord complétées par des joints d'étanchéité et/ou des zones de recouvrement entre deux couvercles successifs à leur jonction.

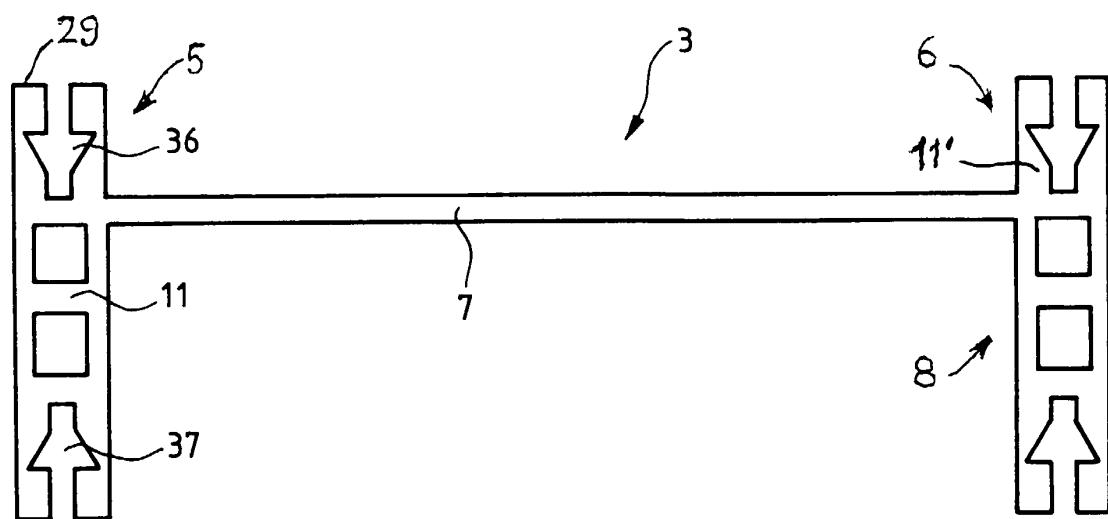
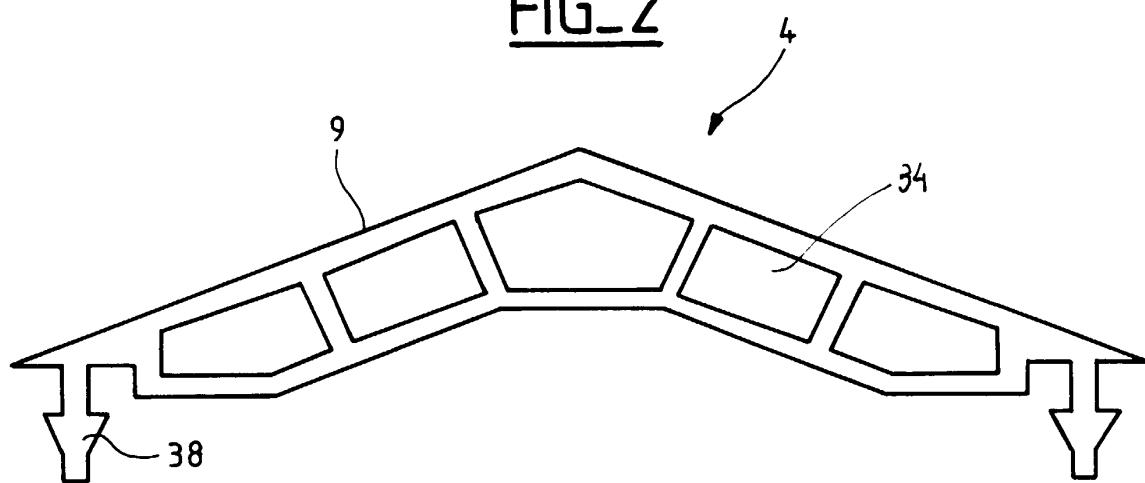
[0038] Enfin, l'invention ne saurait être interprétée de manière abusivement restrictive en fonction de l'usage que chacun pourra faire des éléments constitutifs du faîtement sur tout mur particulier. A titre d'exemple, un utilisateur pourra choisir d'assembler une ou plusieurs semelles avec le ou les couvercles homologues avant de mettre en place l'ensemble sur le mur à couvrir, plutôt que de sceller chaque semelle au mur avant de la compléter par le ou les couvercles présentant les éléments complémentaires de solidarisation. Toutefois, dans la réalité, cette solution ne sera guère retenue que si les circonstances pratiques permettent simultanément de se dispenser de tout scellement, ou même, de préférence, de tout moyen de fixation des semelles au mur considéré.

Revendications

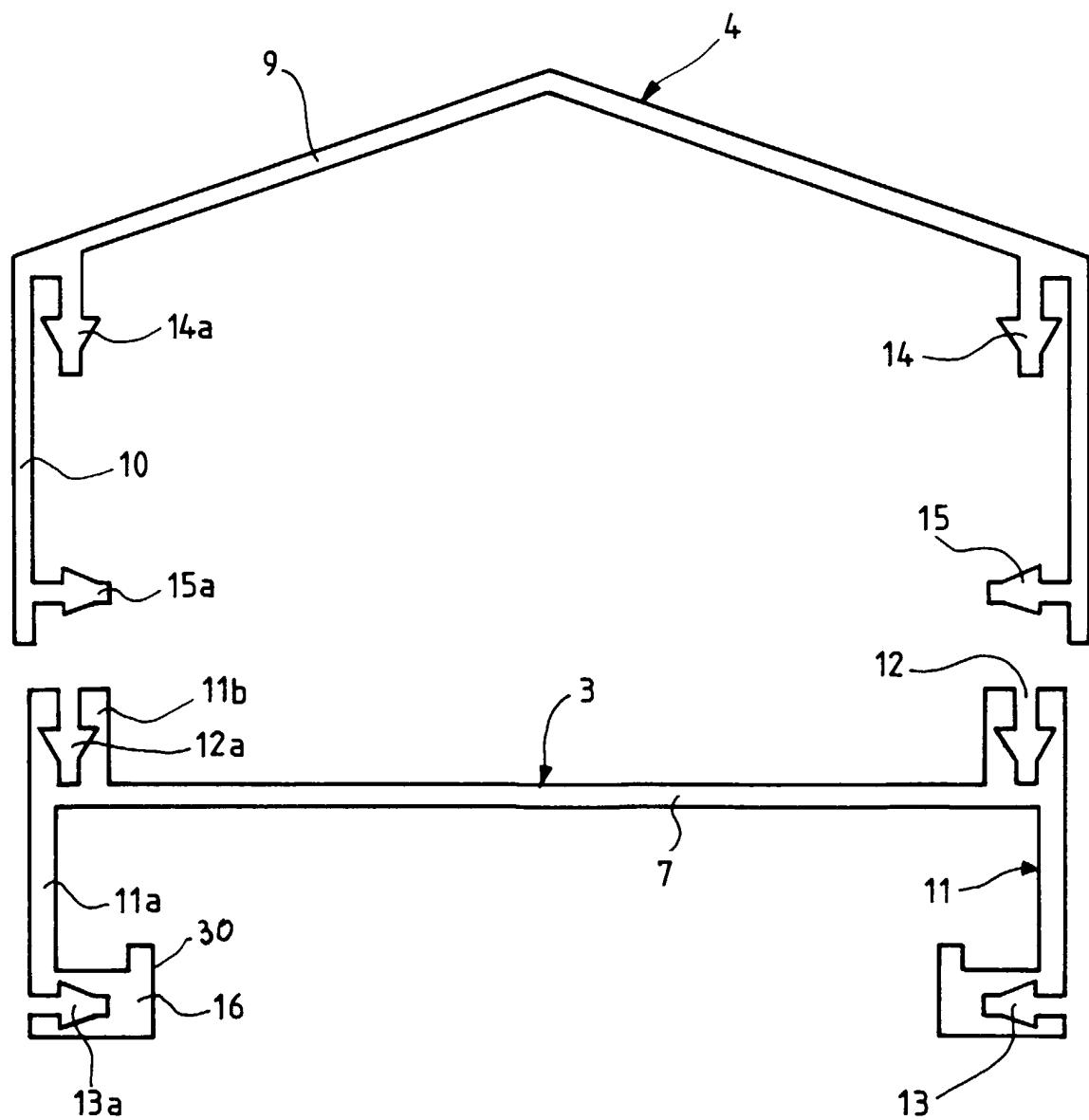
1. Faîtement de mur constitué par assemblage sur place de semelles (3) se disposant par dessus le bord supérieur d'un mur à couvrir et de couvercles (4) se fixant chacun sur une semelle correspondante par au moins des premiers moyens de solidarisation agissant par encliquetage vertical entre le couvercle et une tranche supérieure de chacune de deux branches latérales (8) opposées de la semelle (3) correspondante, venant respectivement en appui sur des faces verticales opposées du mur.
2. Faîtement de mur selon la revendication 1, comportant, entre chaque couvercle (4) et la semelle correspondante (3), des seconds moyens de solidarisation, agissant par effet d'encliquetage latéral sur lesdites branches latérales (8) de ladite semelle.
3. Faîtement de mur suivant la revendication 1 ou 2, dans lequel chacun desdits moyens de solidarisation comporte un élément (38) dudit couvercle formant crochet s'encliquetant dans un élément (36) formant rainure de section complémentaire ménagé dans la branche latérale correspondante de ladite semelle.
4. Faîtement de mur suivant l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel lesdits premiers moyens de solidarisation comportent un élément (38) formant crochet en saillie dudit couvercle, s'encliquetant dans un élément (36) formant rainure de section complémentaire ménagé dans la branche latérale correspondante de ladite semelle et s'ouvrant dans sa tranche supérieure, ou face d'extrémité supérieure (29).
5. Faîtement de mur selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel ladite semelle (3) comprend une plaque médiane (7) reliant deux branches latérales (8) s'appliquant sur les faces latérales du mur (1) par pincement, ladite plaque médiane (7) étant avantageusement pourvue de perforations facilitant l'accrochage d'une couche de colle ou de mortier fixant la semelle audit mur.
6. Faîtement de mur selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel ladite semelle (3) présente en section la forme générale d'un H, dont chaque jambe forme une branche latérale inférieure (11) et une branche supérieure (11'), et dans lequel chacune desdites branches est associée à un élément femelle (36) des premiers moyens de solidarisation, s'ouvrant dans la face d'extrémité de la branche opposées et coopérant par encliquetage vertical avec un même élément mâle (38) desdits premiers moyens de solidarisation ménagé en saillie du couvercle (4), de sorte que la semelle est réversible dans sa position sur le mur.
7. Faîtement de mur suivant la revendication 6, dans lequel lesdites branches inférieures et supérieures sont de hauteurs différentes pour varier la hauteur de toit sur le mur.
8. Faîtement de mur selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel chaque couvercle (4) forme un toit (9) prolongé par deux parois ou jupes latérales (10) supportant un élément (15) de seconds moyens de solidarisation agissant par encliquetage latéral en s'engageant de l'extérieur vers l'intérieur dans un élément femelle coopérant ménagé dans la branche correspondante de la semelle, et de préférence dans un rebord interne de celle-ci formant patin d'appui sur une face latérale dudit mur.
9. Faîtement selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel les éléments de semelle (3) et de couvercles (4) sont constitués d'au moins deux parties reliées par des moyens de liaison encliquetable (27, 28, 39a, 39b, 40a, 40b) permettant de faire varier la distance séparant leurs bords libres.
10. Faîtement de mur selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel les semelles et les couvercles sont constitués de profilés en matière plastique.



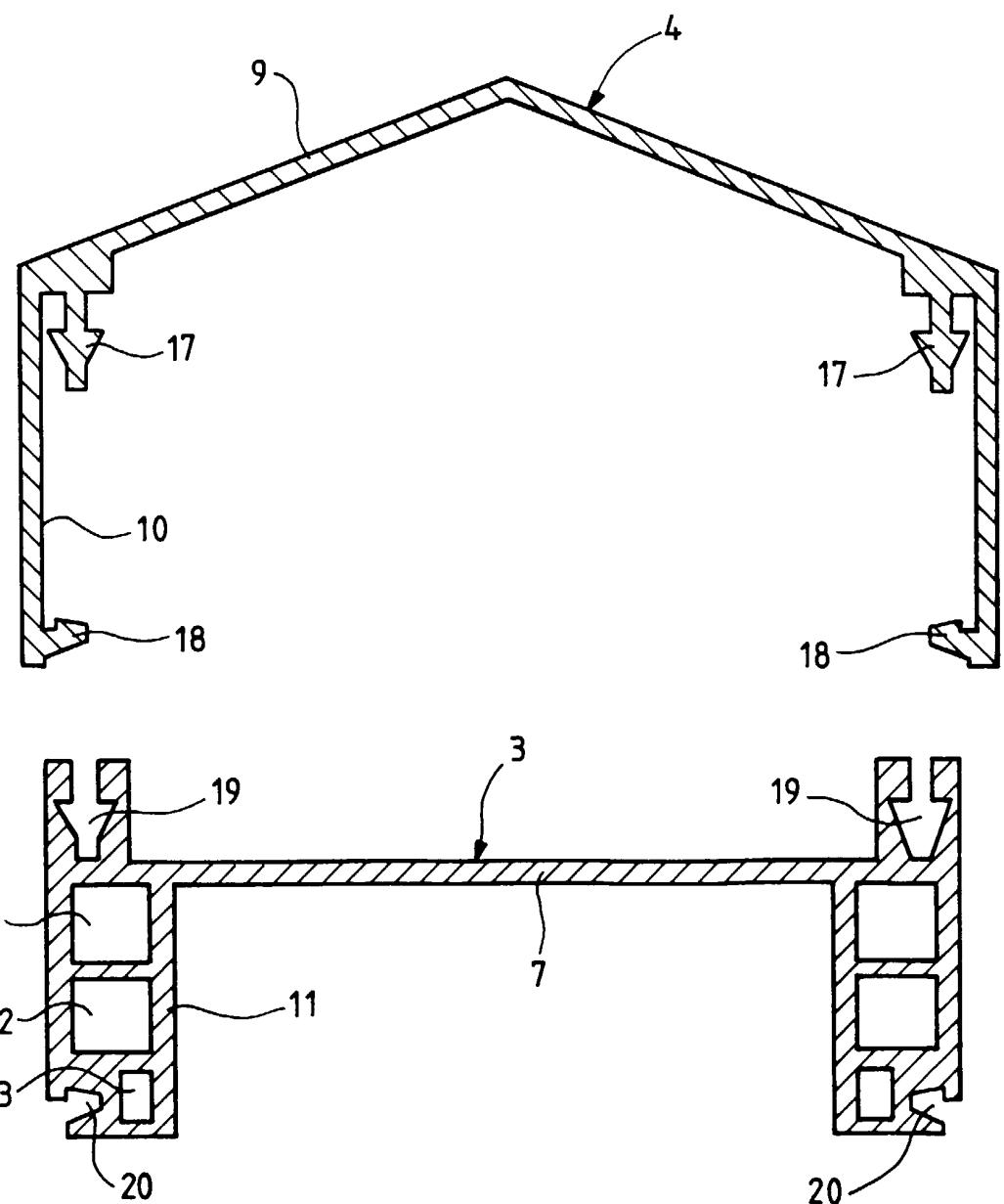
FIG_2



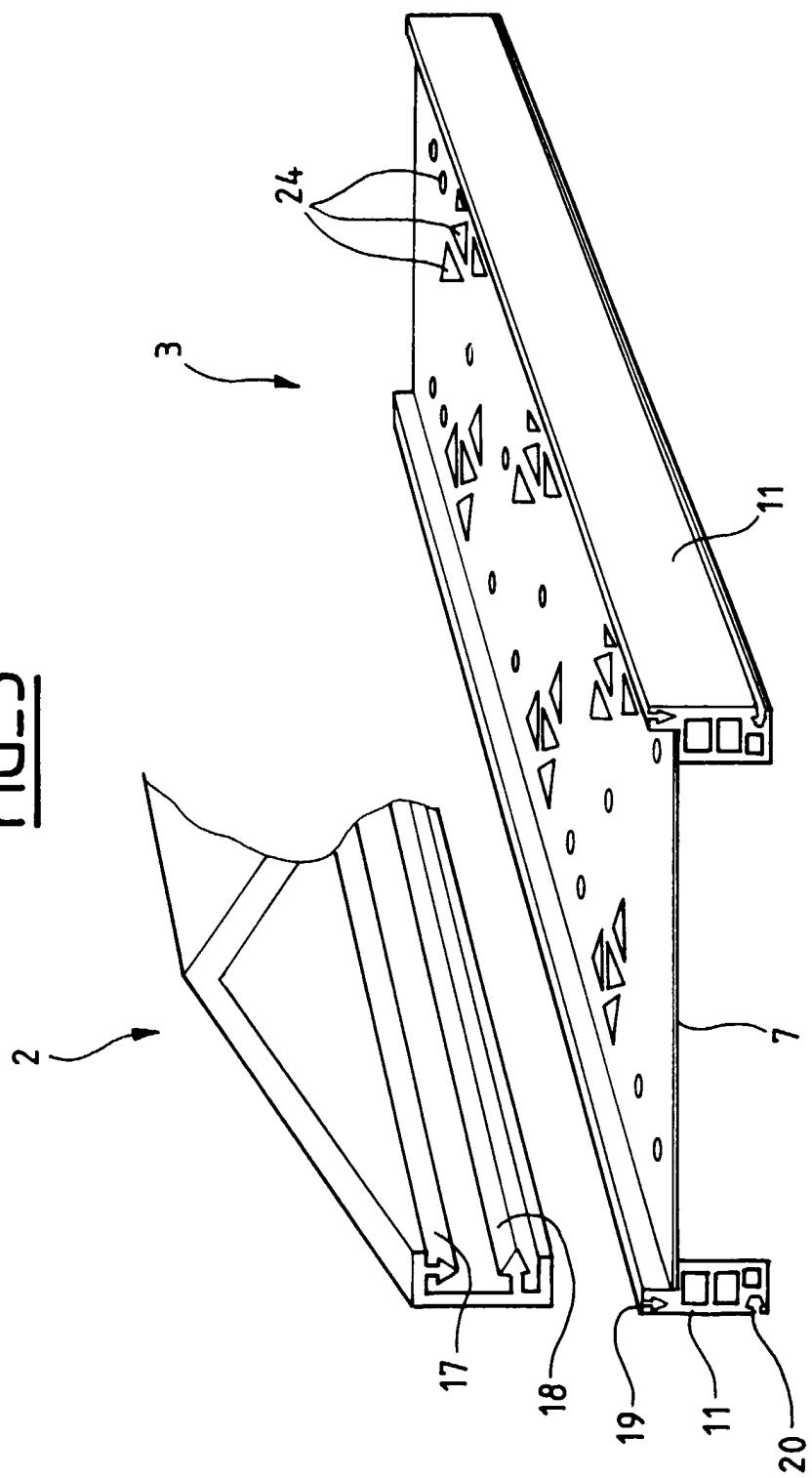
FIG_3



FIG_4



FIG_5



FIG_6

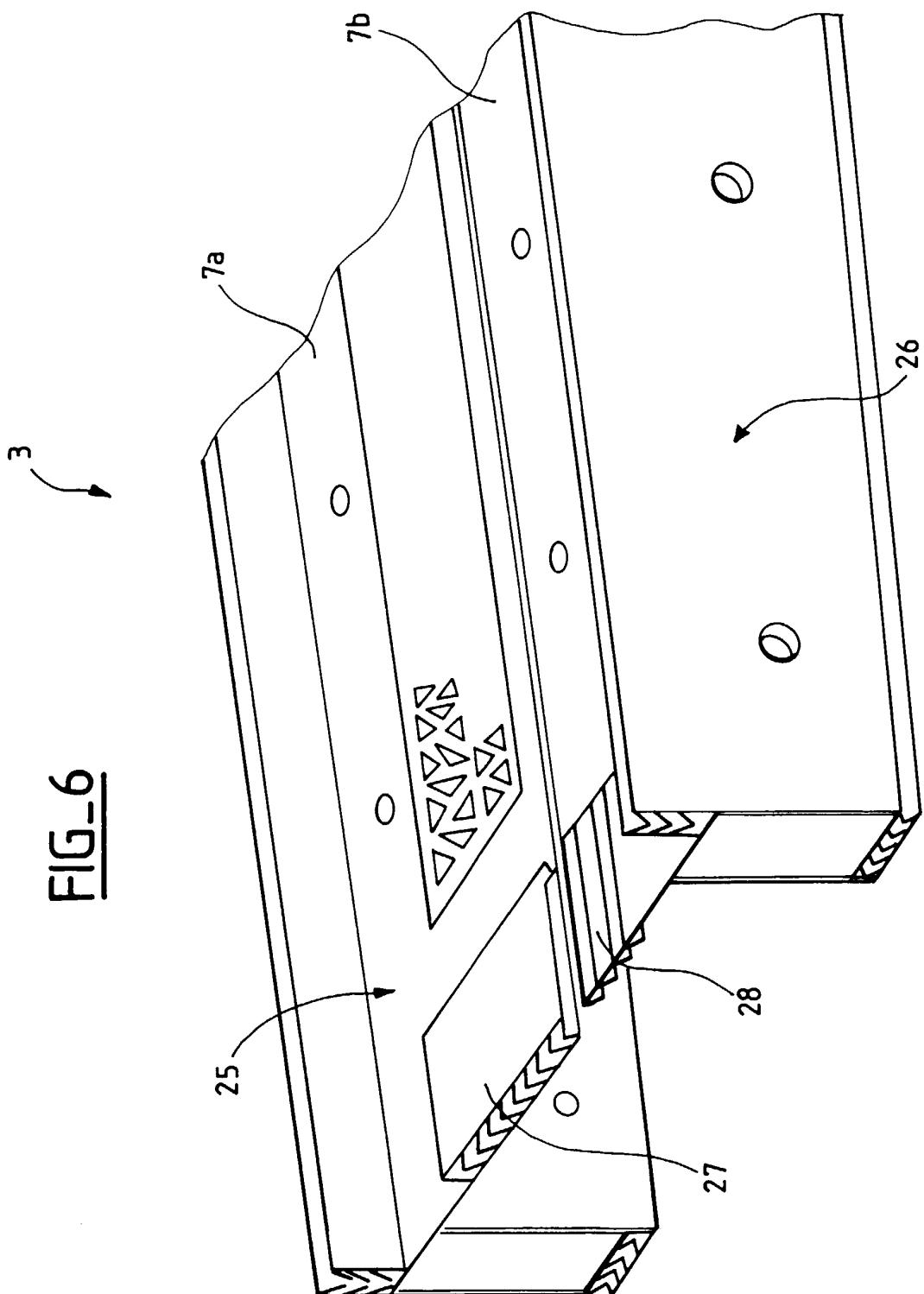
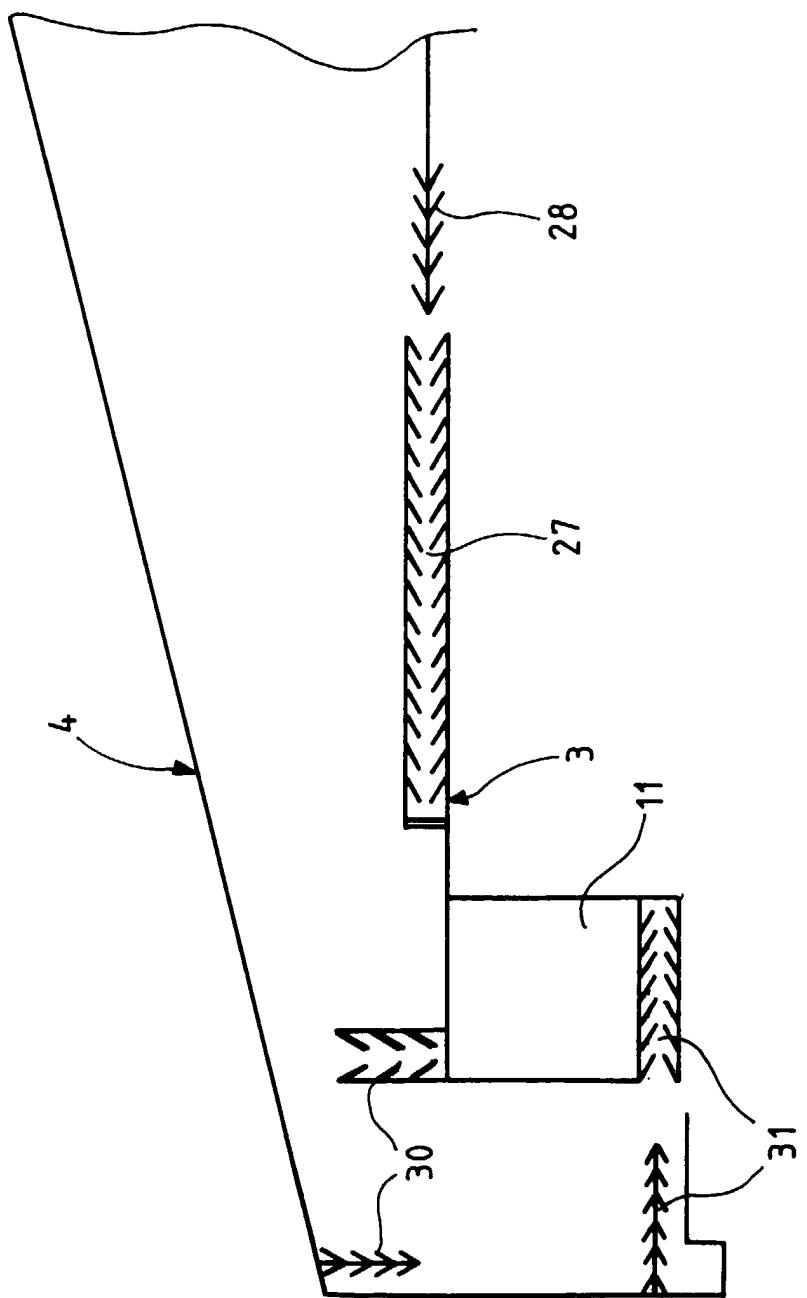
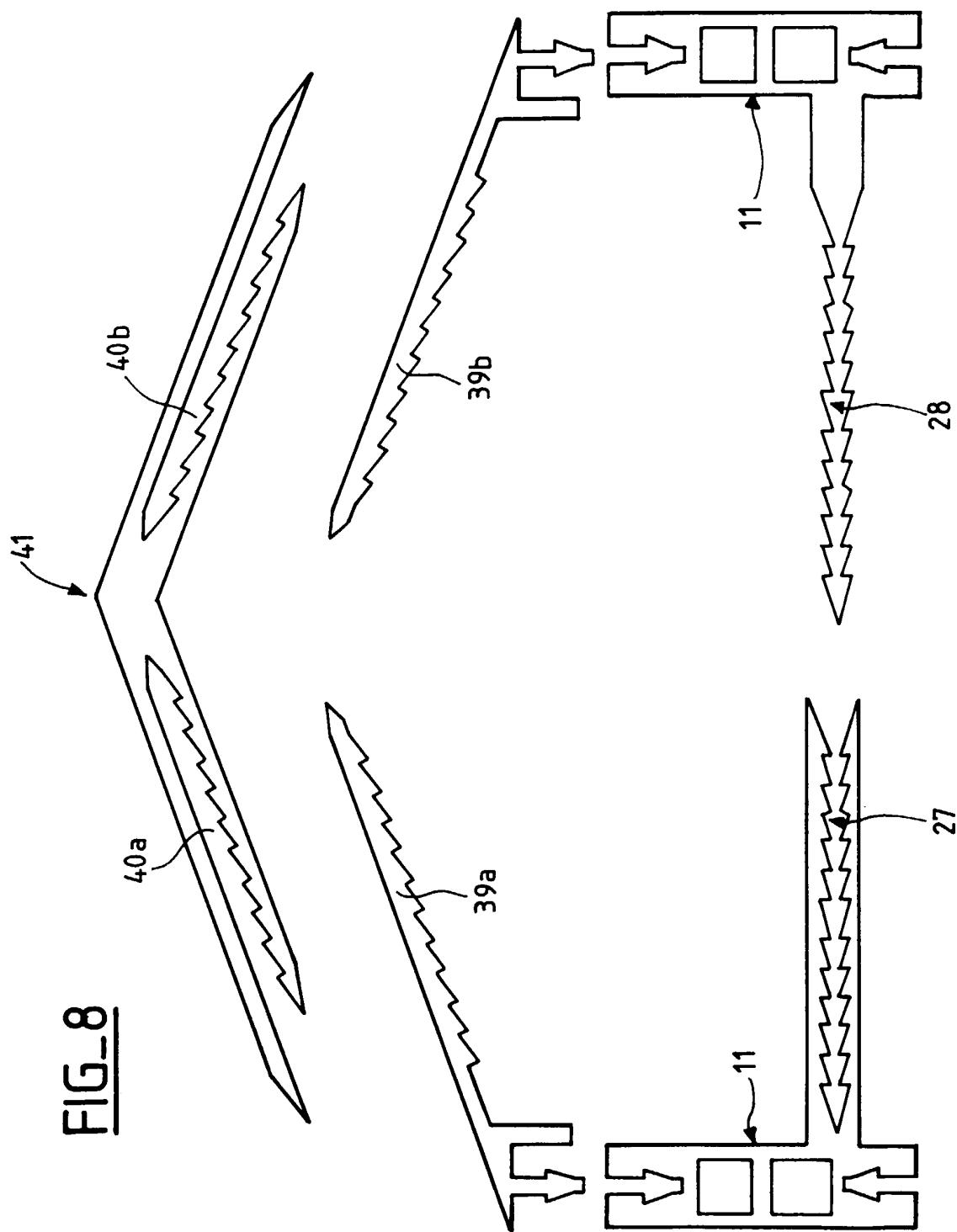
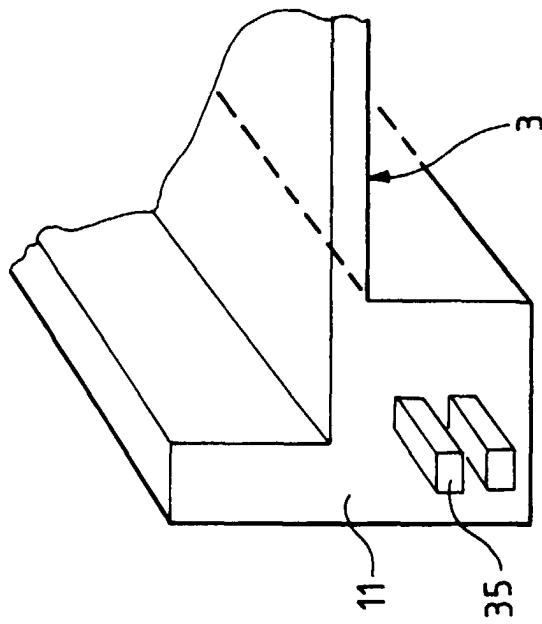


FIG. 7

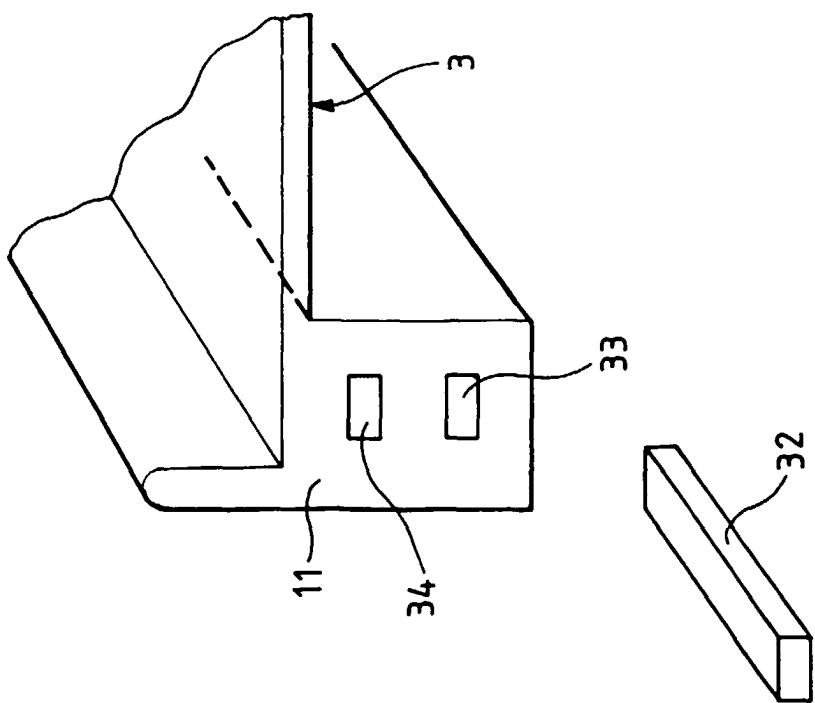




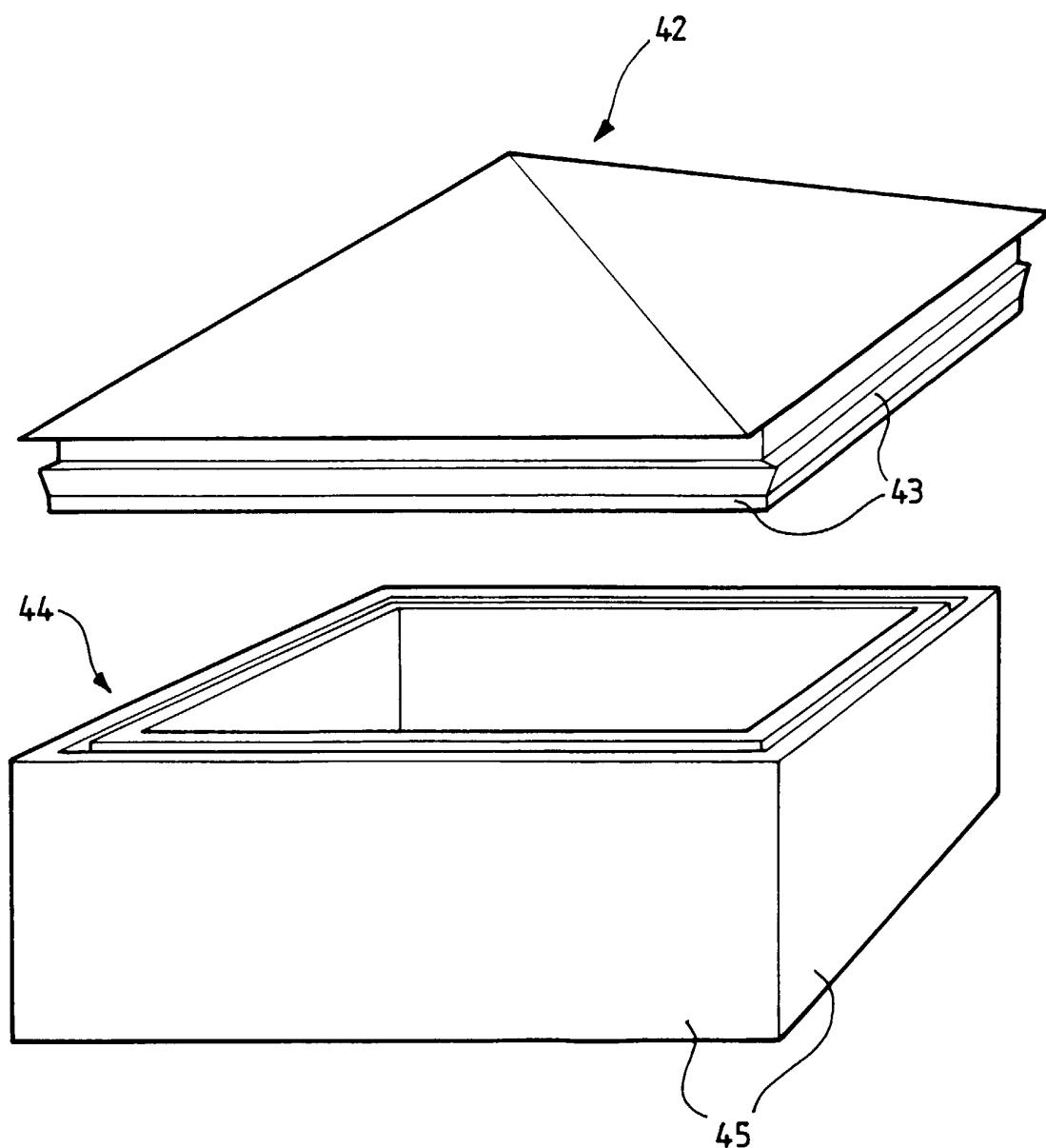
FIG_10



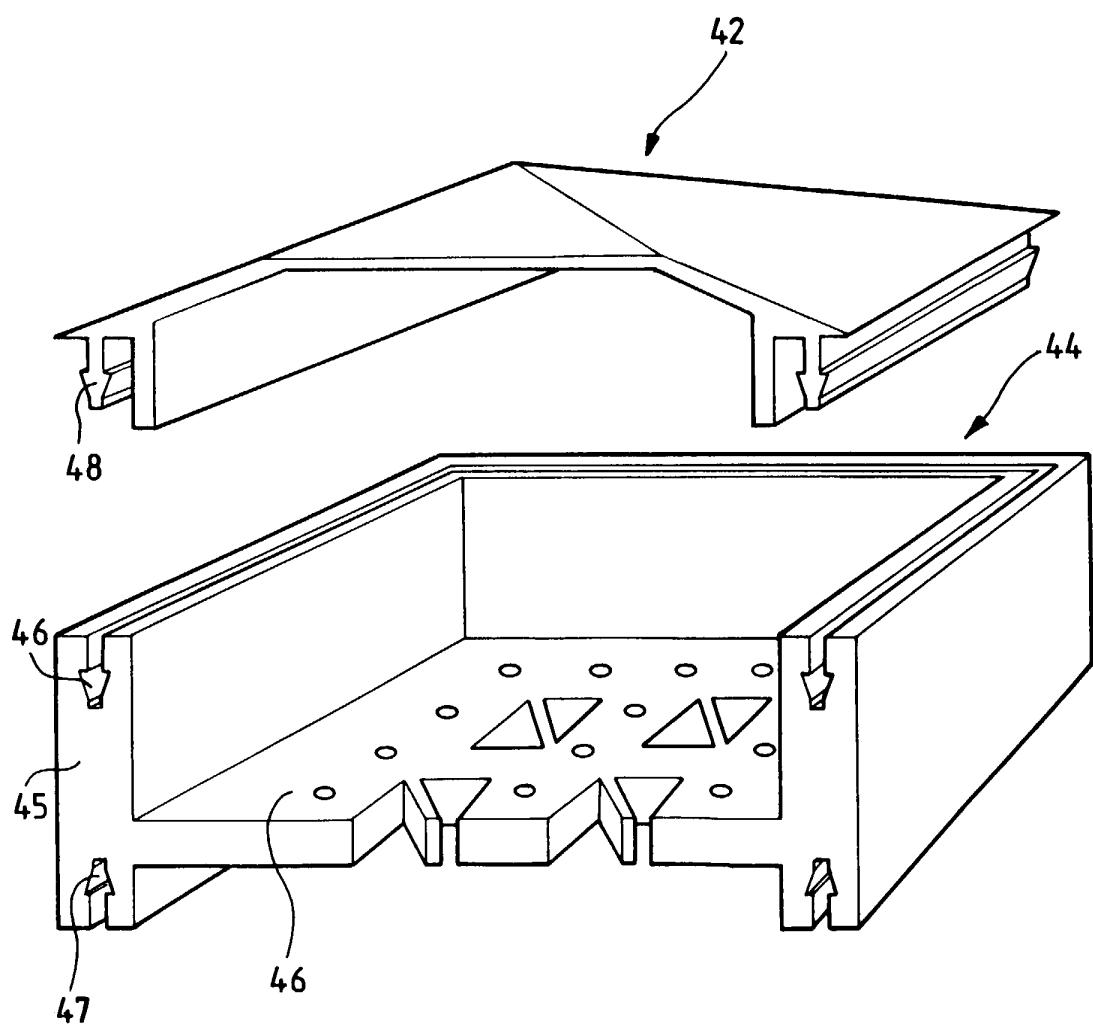
FIG_9



FIG_11



FIG_13





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 00 40 1579

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
A	DE 16 59 316 A (GÖBEL) 14 janvier 1971 (1971-01-14) * page 3, ligne 15 - page 4, ligne 10; figure 1 *	1,2,6	E04D3/40 E04H17/20
A	US 5 853 167 A (WEST) 29 décembre 1998 (1998-12-29) * colonne 3, ligne 37 - colonne 4, ligne 36; figure 2 *	1,3,10	
A	US 4 083 158 A (WOLMA) 11 avril 1978 (1978-04-11) * colonne 3, ligne 63 - colonne 4, ligne 40; figure 2 *	8,9	

DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)			
E04D E04H E06B E04F			
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	21 septembre 2000	Kergueno, J	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 00 40 1579

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

21-09-2000

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 1659316 A 14-01-1971		AUCUN	
US 5853167 A 29-12-1998		AUCUN	
US 4083158 A 11-04-1978		AUCUN	

EPO FORM P-0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82